



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.191-12

Notification
aux Gouvernements des Etats parties à
la Convention relative à la constitution d'"EUROFIMA"
Société européenne pour le financement
de matériel ferroviaire,
conclue à Berne le 20 octobre 1955

Adhésion de la République de Hongrie

Le 12 mars 1991, la République de Hongrie a déposé auprès du gouvernement suisse un instrument d'adhésion à la Convention du 20 octobre 1955 relative à la constitution d'"EUROFIMA", Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, et à son Protocole additionnel du 20 octobre 1955 également.

La République de Hongrie étant devenue membre de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) le 22 mai 1991, son adhésion à la Convention et au Protocole additionnel précités a pris effet à cette date, conformément à l'article 11 de la Convention.

La présente notification est faite par le gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention "EUROFIMA".

Berne, le 12 juin 1991

